



AVIS SÉCURITÉ INCENDIE

Conformément aux dispositions des articles R. 143-18 et 19, R. 143-38 et 39 du Code de la Construction et de l'Habitation, notre établissement répond aux caractéristiques suivantes :

Types : PA – L – N – M

Catégorie : 1^{ère}

Effectif maximal autorisé : **Public : 14999 personnes**

Personnel : 400 personnes

Date de visite de réception par la commission de sécurité : **03/08/2026**

Date d'autorisation d'ouverture :

Vu,

L'autorité ayant délivré
l'autorisation d'ouverture,

Le chef d'établissement,


Monsieur Philippe THIRION
Conseiller Municipal,
délégué à la protection civile,
à la sécurisation des établissements
recevant du public (ERP)